

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: TURBO Z****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation***SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels***Catégorie du produit** *PCI14 Produits de traitement des surfaces métalliques***Catégorie de processus***PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.**PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées**PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles***Catégorie de rejet dans l'environnement***ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)***Emploi de la substance / de la préparation** *Décapant***1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:***CHIMIMECA S.A.S.**42 Rue Ampère**F-69680 CHASSIEU**FRANCE**contact@chimimeca.com***Service chargé des renseignements:** *Département sécurité du produit : fds-sds@chimimeca.com***1.4 Numéro d'appel d'urgence:** *numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59 - 24 h/24 h - 7 j/7***RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008****GHS06** tête de mort sur deux tibias*Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.**Acute Tox. 2 H310 Mortel par contact cutané.**Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.***GHS05** corrosion*Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.**Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.***2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.***Pictogrammes de danger****GHS05****GHS06****Mention d'avertissement** *Danger*

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: TURBO Z

(suite de la page 1)

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

fluorure de magnésium
acide fluorhydrique
acide nitrique

- **Mentions de danger**

H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

- **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7697-37-2 EINECS: 231-714-2 Reg.nr.: 01-2119487297-23	acide nitrique ⚠ Ox. Liq. 2, H272; ⚠ Skin Corr. 1A, H314	10-25%
CAS: 7783-40-6 EINECS: 231-995-1	fluorure de magnésium ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330	10-25%
CAS: 7664-39-3 EINECS: 231-634-8 Reg.nr.: 01-2119458860-33	acide fluorhydrique ⚠ Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1A, H314	2,5-10%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enduire immédiatement d'une solution de gluconate de calcium ou d'un gel au gluconate de calcium.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: TURBO Z

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Porter une combinaison anti-acide en PVC, PP ou PE
Conforme aux normes :
PVC : EN 343-3 - EN 465 - EN466
PE : EN 13034 - EN 340 - CEN TC 162WG3TG3N78
PP : Type 4 : NF EN 14605 - 2005 // Type 5 : EN ISO 13982-1 - 2004 // Type 6 - EN 13034 - 2005
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Ne conserver que dans le fût d'origine.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: TURBO Z

(suite de la page 3)

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7697-37-2 acide nitrique

VME Valeur momentanée: 2,6 mg/m³, 1 ppm

7664-39-3 acide fluorhydrique

VME Valeur momentanée: 2,5 mg/m³, 3 ppm
Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 1,8 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc naturel (Latex) - Conforme EN 374 - EN 388

Gants en PVC ou PE - Conforme EN 374 - EN 388

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: **TURBO Z**

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **Aspect:**· **Forme:**

Pâteuse

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Piquante

· **Seuil olfactif:**Le produit est un mélange de plusieurs substances.
Nous ne possédons pas de données de références· **valeur du pH à 20 °C:**

1

· **Changement d'état**· **Point de fusion/point de congélation:**Le produit est un mélange de plusieurs substances.
Nous ne possédons pas de données de références· **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** >100 °C· **Point d'éclair**

Le produit est un mélange de substances aqueuses dont le point éclair n'est pas applicable en raison de leurs natures.

· **Inflammabilité (solide, gaz):**

Le produit est un mélange de substances in-inflammables.

· **Température d'inflammation:**· **Température de décomposition:**Le produit est un mélange de plusieurs substances.
Nous ne possédons pas de données de références· **Température d'auto-inflammabilité:**

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Limites d'explosion:**· **Inférieure:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Supérieure:**

Le produit n'est pas explosif.

· **Pression de vapeur à 20 °C:**

4 hPa

· **Densité à 20 °C:**1,26 g/cm³· **Densité relative**Le produit est un mélange de plusieurs substances.
Nous ne possédons pas de données de références· **Densité de vapeur:**Le produit est un mélange de plusieurs substances.
Nous ne possédons pas de données de références· **Taux d'évaporation:**Le produit est un mélange de plusieurs substances.
Nous ne possédons pas de données de références· **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Entièrement miscible

· **Coefficient de partage: n-octanol/eau:**

Non déterminé.

· **Viscosité:**· **Dynamique:**Le produit est un mélange de plusieurs substances.
Nous ne possédons pas de données de références

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: **TURBO Z**

(suite de la page 5)

Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	0,0 %
Teneur en substances solides:	6,7 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**

Réactions au contact de métaux divers.

Vives réactions au contact d'alcalis puissants et d'agents d'oxydation.

· **10.2 Stabilité chimique**

· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Stable à température ambiante.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions au contact de métaux divers.

Vives réactions au contact d'alcalis puissants et d'agents d'oxydation.

· **10.4 Conditions à éviter** Température > 40°C

· **10.5 Matières incompatibles:**

Verre, silice

Acier noir,

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Gaz nitreux

Hydrogène

Gaz/vapeurs corrosifs

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

· **Toxicité aiguë**

Toxique par ingestion ou par inhalation.

Mortel par contact cutané.

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: **TURBO Z**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

* · **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

Le produit est un mélange de plusieurs substances. Nous ne possédons pas de données de références

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Le produit est un mélange de plusieurs substances. Nous ne possédons pas de données de références

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Le produit est un mélange de plusieurs substances. Nous ne possédons pas de données de références

· **vPvB:** Le produit est un mélange de plusieurs substances. Nous ne possédons pas de données de références

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* · **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Code déchet:**

Produit usagé : 11 01 05*

Eaux de rinçage : 11 01 11*

· **Catalogue européen des déchets**

11 00 00	DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX
11 01 00	déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodi
11 01 05*	acides de décapage

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

* · **14.1 Numéro ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN2922

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: **TURBO Z**

(suite de la page 7)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA 	<p>2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE FLUORHYDRIQUE, ACIDE NITRIQUE) CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (HYDROFLUORIC ACID, NITRIC ACID)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	<p>8 Matières corrosives. 8+6.1</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	<p>8 Matières corrosives. 8/6.1</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IATA 	
	
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	<p>8 Matières corrosives. 8 (6.1)</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	<p>II</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: 	<p>Non</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category · Stowage Code 	<p>Attention: Matières corrosives. 86 F-A,S-B Acids B SW2 Clear of living quarters.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport 	<p>1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2</p>

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: **TURBO Z**

(suite de la page 8)

· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE FLUORHYDRIQUE, ACIDE NITRIQUE), 8 (6.1), II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Éléments d'étiquetage SGH

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS06

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

fluorure de magnésium

acide fluorhydrique

acide nitrique

· **Mentions de danger**

H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Évaluation de la sécurité chimique** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: TURBO Z

(suite de la page 9)

- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:** ne peut être manipuler que par du personnel autorisé.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Rubrique de classification selon le décret n° 2014-285 du 3 Mars 2014**

rubrique risque physique : non concerné

rubrique risque santé : 4120

rubrique risque environnement : non concerné

- **Phrases importantes**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

- **Service établissant la fiche technique:** Département sécurité du produit

- **Contact:**

Mme. Fuster

fds-sds@chimimeca.com

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Liq. 2: Liquides comburants – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

* Annexe: Scénario d'exposition 1

- **Nom de la substance :** TURBO Z
- **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation dans le traitement de surface des métaux
- **Secteur d'utilisation**
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
 - SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du produit** PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- **Catégorie du procédé**

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: TURBO Z

(suite de la page 10)

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

· **Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

· **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

· **Conditions d'utilisation**

· **Durée et fréquence**

5 jours de travail/semaine.

8 h (totalité de la séance de travail).

· **Paramètres physiques**

· **Etat physique** Liquide

· **Concentration de la substance dans le mélange** La substance est le composant principal.

· **Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 0,04 tonnes par jour

· **Autres conditions d'utilisation**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

Aucune mesure particulière n'est requise.

Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité (mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle).

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Tenir éloigné des substances combustibles.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**

Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

· **Mesures de gestion des risques**

· **Protection du travailleur**

· **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Mesures techniques de protection** Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.

· **Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Mesures pour la protection du consommateur** Assurer un marquage suffisant.

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Air** L'air vicié est conduit dans un épurateur de gaz.

· **Eau**

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: TURBO Z

(suite de la page 11)

- **Mesures pour l'élimination**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.
- **Procédés d'élimination**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Type du déchet** Conteneur partiellement vide et sale
- **Estimation de l'exposition**
- **Consommateur** N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.
- **Guide pour l'utilisateur en aval**
En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.

Annexe: Scénario d'exposition 2

- **Nom de la substance** : acide nitrique
- **Désignation brève du scénario d'exposition** Utilisation dans le traitement de surface des métaux
- **Secteur d'utilisation**
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- **Catégorie du produit** PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques
- **Catégorie du procédé**
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
- **Catégorie de rejet dans l'environnement**
ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)
- **Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition**
Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité
- **Conditions d'utilisation**
- **Durée et fréquence** 8 h (totalité de la séance de travail).
- **Paramètres physiques**
- **Etat physique** Liquide
- **Concentration de la substance dans le mélange** Matière première.
- **Autres conditions d'utilisation**
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs**
Eviter le contact avec les yeux.
Eviter le contact avec la peau.
Tenir éloigné des substances combustibles.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur**
Conserver hors de portée des enfants.
- **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**
N'est pas applicable.
- **Mesures de gestion des risques**
- **Protection du travailleur**
- **Mesures de protection organisationnelles** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Mesures techniques de protection** Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.
- **Mesures personnelles de protection**
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: TURBO Z

(suite de la page 12)

*Lunettes de protection hermétiques**Gants de protection**Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.**À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.**Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.***· Mesures pour la protection du consommateur***Assurer un marquage suffisant.**Conserver sous clé et hors de portée des enfants.***· Mesures de protection de l'environnement****· Air** *L'air vicié est conduit dans un épurateur de gaz.***· Eau***En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.***· Mesures pour l'élimination** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.***· Procédés d'élimination***Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.***· Type du déchet** *Conteneur partiellement vide et sale***· Estimation de l'exposition****· Consommateur** *N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.***· Guide pour l'utilisateur en aval***En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.***Annexe: Scénario d'exposition 3****· Nom de la substance :** *acide fluorhydrique***· Désignation brève du scénario d'exposition** *Utilisation dans le traitement de surface des métaux***· Secteur d'utilisation***SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels***· Catégorie du produit** *PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques***· Catégorie du procédé***PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées**PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage***· Catégorie de rejet dans l'environnement** *ERC2 Formulation dans un mélange***· Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition***Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité***· Conditions d'utilisation****· Durée et fréquence** *8 h (totalité de la séance de travail).***· Paramètres physiques****· Etat physique** *Liquide***· Concentration de la substance dans le mélange** *Matière première.***· Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** *14,5 tonnes par jour***· Autres conditions d'utilisation***Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.***· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement***Observer la section 6 de la fiche de données de sécurité (mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle).***· Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs***Eviter le contact avec les yeux.**Une protection respiratoire est nécessaire dans les emplacements de travail avec une ventilation insuffisante et pendant la projection.**Eviter le contact avec la peau.*

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 16.03.2017

Numéro de version 9

Révision: 16.03.2017

Nom du produit: TURBO Z

(suite de la page 13)

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

· **Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit**

N'est pas applicable.

· **Mesures de gestion des risques**

· **Protection du travailleur**

· **Mesures de protection organisationnelles** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

· **Mesures techniques de protection** *Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement.*

· **Mesures personnelles de protection**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

Lunettes de protection hermétiques

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Mesures pour la protection du consommateur**

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

· **Mesures de protection de l'environnement**

· **Air** *L'air vicié est conduit dans un épurateur de gaz.*

· **Eau**

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

· **Mesures pour l'élimination** *S'assurer que les déchets sont collectés et contenus.*

· **Procédés d'élimination**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Type du déchet** *Conteneur partiellement vide et sale*

· **Estimation de l'exposition**

· **Consommateur** *N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.*

· **Guide pour l'utilisateur en aval**

En se basant sur les informations des sections 1 à 8, il peut être vérifié si l'utilisateur en aval agit bien dans le cadre du scénario d'exposition.